

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

08/12/2022
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

2 DECEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE :

2 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

L’an deux mille vingt-deux, le huit décembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Magali LOUAZÉ, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Anne-Marie GARNIER donne procuration à Jean COCHIN
Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Annie COSME donne procuration à Christelle DEROYE
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON
Karine NÉEL donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Jean-Louis CECCANTI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Décision Modificative Budgétaire n° 3 – Budget Commune

Afin de régulariser à la demande de la Trésorerie un crédit de TVA au titre du 4^e trimestre de l’année 2021 relatif au salles polyvalentes (*Jean-de-la-Fontaine, Omnisports, Dissé-sous-Ballon*), Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 65 – Compte 6588 « *Autres charges diverses* » : + 59 935 €
Chapitre 23 « *Virement à la section d’investissement* » : + 29 602 €

Recettes :

Chapitre 042 « *Opérations d’ordre et de transfert entre sections* » : + 29 602 €
Chapitre 75 – compte 7588 « *Autres produits divers de gestion courante* » : + 40 000 €
Chapitre 75 – compte 752 « *Revenus des immeubles* » : + 19 935 €

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre 040 « *Opération d'ordre et de transfert entre sections* » : + 29 602 €

Recettes :

Chapitre 021 « *Cirement de la section de fonctionnement* » : + 29 602 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le huit décembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,